EPCI : 008 PEVELE-CAREMBAULT

ARRONDISSEMENT : 59

TRESORERIE SPL : TRESORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_040_1-DE

N° 1259 FPU (1)

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2018 ❶ (1)	Taux d'imposition de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonné pour 2019 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ❸ (4)	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
CFE	21 810 542	26,24	>>>	22 793 000	5 980 883

Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ❸b :

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2018 ❶ (1)	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018 ❷ (2)	Autre option : taux moyens pondérés des communes (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ❸ (4)	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) (5)
Taxe d'habitation	75 750 594	11,51		78 466 000	9 031 437
Taxe foncière (bâti)	68 760 782	0,227		71 772 000	162 922
Taxe foncière (non bâti)	2 226 792	2,92		2 269 000	66 255

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

20 260 147 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget) - 559 796 (Total allocations compensatrices) - 145 663 (Produit taxe additionnelle FNB ❹) - 784 778 (Produit global des IFER ❺) - 3 972 631 (Produit de la CVAE ❻) - N C (DCRTP ❼) - 650 669 (TASCOM ❽) - (Versement GIR ❼) + 1 094 887 (Prélèvement GIR ❼) = 5 980 883 (Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique) + 9 260 614 (Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2))

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) ❾

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) (6) (7)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) (8)		TAUX VOTES ❿ (9)	Produit correspondant (col.4 x col.9) (10)
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières / Produit de référence des taxes d'habitation et foncières = 1	11,51	Taxe d'habitation	11,51	9031437
	0,227	Taxe foncière (bâti)	0,227	162 922
	2,92	Taxe foncière (non bâti)	2,92	66 255
9 260 614		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		9260 614

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2019 ⓫

Réserve de taux capitalisée (11)	Réserve de taux utilisée (12)	TAUX VOTE (13)	Taux mis en réserve (14)
0,450	0	26,24	0,45

Produit de CFE unique (col.4 x col.13) : 5980 883

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée :

A LILLE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Laurent de JEKHOWSKY

le 14 MARS 2019

Le préfet,

le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A Pont à Marcq le 25 Mars 2019

Le président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_040_1-DE

EPCI : 008 PEVELE-CAREMBAULT
ARRONDISSEMENT : 59
TRESORERIE SPL : TRESORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

059 FPU (2)
TAUX
TBE
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⑫	
Taxe d'habitation :	407 517
Taxe foncière (bâti) :	137
Taxe foncière (non bâti) :	6
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	566
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	151 305
Dotation pour perte de THLV :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⑬	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	2 524 600

2a. BASES NON TAXEES ⑭	
Bases exonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	33 913
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	576 633
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	490 362
2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⑮	
CVAE : part dégrevée	1 448 031
CVAE : part relative aux exonérations compensées	265
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFER ⑤	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	544 897
Stations radioélectriques	213 680
Gaz – stockage, transport...	26 201

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ⑯

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 15	Taux maximum dérogatoire 16	Taux maximum avec rattrapage 17	Taux moyen 75% 18	Taux maximum avec capitalisation 19	Taux maximum avec majoration spéciale 20
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	26,26	26,26		18,70	26,71	26,43

EPCI en régime de croisière			Plafonnement du taux de CFE	
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 21	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 22	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 23	Taux moyen communal 2018 (niveau national) 24	Taux plafond pour 2019 25
1,001748	1,000791		26,43	52,86

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⑰

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	de l'EPCI
18,30	26,82
Taux maximum de la majoration spéciale :	0,170

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS